Le mot du directeur

1-Equipe enseignante et éducative

Les enseignants

Au niveau de l'équipe enseignante, Raphaël GAILLARD assurera la décharge de M. JOBIN, directeur, le lundi à la place de M. Jean-Michel REVOL. Trois nouvelles enseignantes ont rejoint l'équipe : Mme Carine HUGUES, complète Mme. Daphné MARTIN qui revient après son congé de formation à mi-temps et elles auront en charge la classe de CP/CE1, Mmes Hélène PROTON et Amélie BILLON-PIERRON remplacent M. GRASSIN sur le poste de la classe de CM1/CM2.

Les ATSEMs

Les ATSEMS sont Mme. Janick GENTILS dans la classe de Mme PIERSON et Mmes. Laetitia PERROT (le lundi) et Mathilde RAMAK (les autres jours) dans la classe de Mme. TERRASSE.
Elles travaillent dans les classes de maternelle en soutien aux maîtresses et encadrent également la cantine scolaire.

Le RASED et l'aide personnalisée

Si votre enfant rencontre des difficultés, l'enseignant de la classe pourra faire appel au RASED (réseau d'aide et de suivi des enfants en difficultés) composé d'une psychologue scolaire: Dominique ROLLAND et d'une maîtresse E (difficultés d'apprentissage): Sophie DIAB.
Si vous souhaitez rencontrer la psychologue scolaire, vous pouvez prendre rendez-vous avec elle en nous demandant ses coordonnées.
Les APC (Aide personnalisée complémentaire) auront lieu sur proposition et après acceptation de votre part en fonction des disponibilités des enseignants mais très certainement entre 11h30 et 12h30 les midis.

Les absences des enseignants

Dans la mesure où il y a un remplaçant pouvant intervenir à la place de l'enseignant absent, la classe aura lieu normalement. Si aucun remplacement n'est possible, nous vous demanderons de bien vouloir garder votre enfant à condition qu'il ne soit pas inscrit à la cantine ou qu'il ne soit pas venu seul à l'école, pour éviter qu'il ne rentre seul. Les élèves présents seront alors répartis dans les classes, dans la mesure du possible en fonction du rotcole sanitaire en vigueur.

Quelques rappels sur le rôle et la mission de l'école

L 'école a pour vocation d'instruire les enfants scolarisés mais aussi un rôle de co-éducateur partagé avec les parents. Ces différentes missions se font à travers :
-L'Éducation Morale et Civique pour les classes de l'élémentaire.
Cette dernière mesure se voit accompagnée de la diffusion de la charte de la laïcité pour répondre aux évènements de janvier 2015. Celle-ci explicite les valeurs de la République et les enjeux des principes de laïcité. Elle se compose de 15 articles que vous pourrez prochainement consulter, lire et signer. Les points essentiels qu'elle met en avant sont:

-La France est une République qui assure l'égalité devant la loi,de tous les citoyens en respectant toutes les croyances.

-L'Etat et ses représentants sont neutres à l'égard des convictions religieuses.

-La Laïcité garantit la liberté de conscience, permet l'égalité et la fraternité de tous pour l'intérêt général.

-La Laïcité offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité et leur libre arbitre, assure une culture commune et partagée et permet la liberté d'expression.

-La laïcité rejette toutes les violences et discriminations, garantit l'égalité entre filles et garçons.

-Les personnels ont un devoir de neutralité.

-Aucun signe d'appartenance religieuse ne doit être porté et nul ne peut prévaloir de son appartenance religieuse.

-Aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique de manière à ouvrir objectivement la diversité des visions du monde.

En rapport avec cette charte et suite aux nombreuses incivilités constatées en fin d'année scolaire dernière, l'équipe enseignante souhaite mettre en place un projet éducatif avec la participation des familles. Nous aurons l'occasion de nous réunir à ce sujet pour évoquer ce qui peut être fait pour réduire ces faits inacceptables.

Vigipirate:

Suite aux événements de ces dernières années, le plan « Vigipirate » est à ce jour toujours renforcé et nul ne peut se considérer comme en dehors de danger. Le risque « Zéro » n'existe pas. Au sein de l'école, nous avons des consignes à respecter:

-Tenir l'école fermée. C'est pourquoi je vous invite à téléphoner pour venir chercher votre enfant en dehors des heures scolaires.

-Un adulte sera au portail pour vérifier l'identité de chaque adulte entrant dans l'enceinte de l'école.

-Un contrôle des sacs pourra être fait.

-Une vérification de l'identité de toute personne étrangère à l'école.

-Une révision régulière du PPMS à travers des exercices d'entraînement (3 par an).

-Un rappel aux parents afin d'éviter tout attroupement devant le portail du bas sur la voie publique. Privilégiez les trottoirs ou les renfoncements de la chaussée.

2-Rappel du règlement

Le protocole sanitaire

A ce jour, nous sommes au niveau 2 du plan affiché au portail du bas et à différents lieux de l'école et disponible sur le site.

Les règles en vigueur: Port du masque en intérieur pour tous à partir du CP;

Respect de la distanciation physique et port du masque même en extérieur lorsque celle-ci ne peut pas être respectée.

Limitation au maximum (voire interdiction) du brassage entre les élèves, les classes.

Les horaires

Un accueil a lieu tous les matins de 8h20 à 8h30. Vous devez donc accompagner votre enfant sur cette tranche horaire. Au-delà de cet horaire, votre enfant peut être considéré comme «en retard».

L'accueil de l'après-midi a lieu tous les jours de 13h20 à 13h30. Au-delà de cet horaire, votre enfant peut être considéré comme «en retard».

Les horaires de classe sont 8h30 / 11h30 du lundi au vendredi et 13h30 / 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Pas de classe le mercredi.

L'inscription de votre enfant à l'école vaut obligation de fréquentation. L'assiduité est donc de rigueur sans quoi nous serons dans l'obligation de faire remonter l'absentéisme non justifié à notre hiérarchie.

Responsabilité

Tous les enfants de la maternelle doivent être accompagnés jusqu'à la porte de la classe et récupérés à celle-ci pour que la responsabilité reste entière soit au parent, soit à l'enseignante.

De plus, toute personne susceptible de venir récupérer votre enfant doit avoir été présentée au préalable à la maîtresse par vos soins ou mentionnée sur la fiche de renseignements et se présenter avec une carte d'identité.

Pour les enfants de CP âgés de moins de 6 ans, les mêmes règles s'appliquent.

Santé

Nous vous demandons de nous prévenir en cas de maladie contagieuse, de garder les enfants fiévreux.

Des visites médicales pourront avoir lieu au cours de l'année pour les Moyennes sections de maternelle, les CE2 et les CM2. Vous serez alors informés par courrier.

Assurance

Tout enfant doit être assuré en RESPONSABILITE CIVILE et en INDIVIDUELLE ACCIDENT pour le couvrir en cas d'accident pendant et hors temps scolaire.

3-Les partenaires (si des personnes sont présentes, leur laisser la parole pour qu'elles exposent leur action)

La mairie

La mairie offre différents services périscolaires. En cas de problèmes avec ces services, merci de vous adresser à elle.

Les services proposés sont: -Garderie, le matin de 7h30 à 8h20, le soir de 16h30 à 18h15

-Étude surveillée de 16h30 à 17h45 puis garderie de 17h45 à 18h15 pour ceux qui le souhaitent

-Cantine de 11h30 à 13h20

La mairie participe financièrement à la scolarisation des enfants à travers la dotation qu'elle alloue à l'école pour l'achat du matériel scolaire et le personnel qu'elle met à disposition et l'entretien des locaux.

Le Sou des écoles

Association sans qui aucune sortie ne pourrait avoir lieu dans la mesure où il attribue une somme par classe pour réaliser les projets de classe grâce aux actions menées tout au long de l'année (loto, vide grenier, chasse aux œufs, kermesse...). Cette association compte sur le bénévolat de chacun et je vous invite à participer à l'assemblée générale qui aura lieu prochainement et dont on vous diffusera l'information via le cahier de liaison.

Les délégués de parents

Ils sont élus par l'ensemble des parents de l'école pour vous représenter au conseil d'école. Ce dernier compte les membres de l'équipe enseignante, l'adjointe de la mairie chargée des affaires scolaires et le maire, parfois, les délégués de parents. Les élections auront lieu le vendredi 08/10, le matin. Si vous souhaitez vous présenter, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du directeur de l'école. En temps, cela vous prendra 06h00 de Conseil d'École (3x2h, normalement) + 3 réunions préparatoires.